



## HARAS DES CAPITELLES

2244 route de Puycornet

82130 L'Honor de Cos

06.18.12.70.72 / [harasdescapitelles@hotmail.fr](mailto:harasdescapitelles@hotmail.fr)



### Contrat de saillie - **CALIX DE VUZIT** - 2024

L'ACHETEUR .....Tél Port : .....Mail : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

L'acheteur achète au Haras Des Capitelles une saillie de l'étalon **CALIX DE VUZIT** aux conditions suivantes :

1) La saillie est réservée pour la jument : ..... N° SIRE : ..... Race : .....

2) Centre de mise en place : ..... Mail : ..... Tel : .....

3) Le prix de la saillie comprend les frais techniques en première fraction, ainsi que la génétique sur le SOLDE.

4) La jument sera inséminée jusqu'au 30 juillet de l'année en cours pour l'IAC dans la limite de 3 chaleurs représentant au maximum 12 paillettes.

6) **La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné du chèque de la 1ère fraction.**

### PRIX DE LA SAILLIE (tva 5,5%)

➤ **1ère Fraction : Frais techniques servants de réservation** (non remboursable et non reportable).

**263,75€ TTC IAC (12 paillettes)** (250€ ht) (encaissé à la réservation) par chèque ou virement bancaire.

**158,25€ TTC IAC au Haras des Capitelles** (150€ ht) (encaissé à la réservation) par chèque ou virement bancaire.

➤ **2ème Fraction : Solde de la saillie** (-10 % à partir de la deuxième jument)

**337,60€ TTC** (320€ HT + 17,60€ de tva à 5,5%) payable Poulain Vivant 48h.

(IBAN : FR76 1120 6201 5000 1270 0678 435 BIC : AGRIFRPP812)

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

**- Les juments doivent être à jour du vaccin contre la grippe.**

- La vaccination contre la rhino pneumonie est VIVEMENT conseillée suivant les préconisations de l'AMM.

**A)** L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations et en aucun cas le vendeur pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

**B)** Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur. Il passera une convention bien distincte d'hébergement de sa jument avec le centre de mise en place.

**C)** Le prix de saillie en IA congelé comprend la mise à disposition de **12 paillettes** (4 paillettes par insémination maximum). Le présent contrat n'est pas un achat de paillettes. Non utilisées, elles resteront la propriété du propriétaire de l'étalon.

**D)** La semence congelée sera envoyée, seulement après réception du présent contrat. L'envoi des paillettes n'est pas automatique et se fait à la demande du centre d'insémination ou du propriétaire de la jument auprès du Haras Des Capitelles soit par mail ou par SMS. (06.18.12.70.72) Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport.

**E)** Le présent contrat n'autorise pas le recours à l'ICSI (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde) et la congélation d'embryons.

**F)** La carte de saillie sera transférée au centre d'insémination cité ci-dessus, après réception du présent contrat de saillie et du règlement des frais techniques. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés à l'acheteur après paiement effectif du solde de saillie par poulain au Poulain Vivant 48h.

Fait en doubles exemplaires le ..... à .....

le vendeur : HARAS DES CAPITELLES

L'acheteur (Signature précédée de la mention "lu et approuvé")